

# UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

## COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

PROCÈS-VERBAL de la cent soixante-neuvième assemblée ordinaire du Comité de la vie étudiante de l'Université du Québec à Montréal, tenue le vendredi 22 octobre 2021, à 9 heures 30 minutes, par vidéoconférence.

---

### **MEMBRES PRÉSENTS**

Julien Pierre Arsenault	Agent de recherche et de planification, Faculté des sciences de l'éducation
Kathy Bates	Étudiante, représentante de la Faculté des sciences
Jean-François Connolly-Gingras	Conseiller à la santé globale de la communauté étudiante, Services à la vie étudiante
Frédéric Gagnon-Girard	Étudiant, représentant de la Faculté des sciences humaines
Ugo Horel	Étudiant, représentant des groupes étudiants
Jean Horvais	Professeur, Département d'éducation et formation spécialisées
Doris Jeannotte	Professeure, Département de mathématiques
Neko Likongo	Directeur du Service des relations internationales et diplomatiques
Jeanne Morissette	Étudiante, représentante de la Faculté des sciences de l'éducation
Jean-Christian Pleau	Vice-recteur à la Vie académique (président)
Sylvie Quéré	Directrice des Services de soutien et de développement académiques
Jasmin Roy	Directeur des Services à la vie étudiante

### **MEMBRES ABSENTS**

Antoine Goutier*	Directeur du Bureau de l'évaluation et de l'analyse financières
Lotfi Khribi*	Chargé de cours, Département de mathématiques

### **OBSERVATEURS**

Marco Bacon	Directeur du Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante
Jonathan Giguère	Directeur du Bureau des affaires étudiantes aux Services à la vie étudiante

### **SECRÉTARIAT DES INSTANCES**

Jean-Philippe Gingras	Directeur
Véronique Laffitte	Chargée d'instances

---

\* Absence motivée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Jean-Christian Pleau préside la séance et monsieur Jean-Philippe Gingras agit à titre de secrétaire, assisté de madame Véronique Laffitte, chargée d'instances.

---

Le président souhaite la bienvenue aux membres et observatrices, observateurs. Il annonce qu'il s'agit de la première présence de Frédéric Gagnon-Girard, étudiant au programme de majeure en sociologie, à titre de membre représentant la Faculté des sciences humaines; de Sylvie Quéré, directrice des Services de soutien et de développement académiques, à titre de représentante des vice-rectorats en remplacement de Sébastien Drolet; et de Jean-François Connolly-Gingras, conseiller à la santé globale de la communauté étudiante, à titre de représentant des personnes employées des Services à la vie étudiante. Il succède à Juliette Perri, agente de recherche et de planification aux Services à la vie étudiante, qui était membre du Comité depuis l'automne 2013. Une motion de remerciements est adoptée à son intention. Également, Marco Bacon, directeur du Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante, se joindra désormais aux assemblées à titre d'observateur. Le président ajoute que l'assemblée accueillera plusieurs invitées, invités, soit Maude Rousseau, directrice du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement, Annie Caron et Isabel Fortin, conseillères au BIPH, pour la présentation du point 3.2, Présentation du mandat du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement; ainsi qu'Annie Corriveau, directrice du Service du développement organisationnel et Victor Chi Cheung, directeur des dossiers universitaires au Registrariat, pour la présentation du point 3.3, Pandémie et vie étudiante.

Enfin, en cette première assemblée de l'année académique, le président invite chaque personne à prononcer quelques mots, aux fins des présentations.

## **1. Points statutaires**

### **1.1 Adoption de l'ordre du jour**

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres.

Sur une proposition dûment faite par Jean-Christian Pleau, appuyée par Sylvie Quéré, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

### **1.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 23 avril 2021**

Sur une proposition dûment faite par Jean-Christian Pleau, appuyée par Julien Pierre Arsenault, le procès-verbal de la 168<sup>e</sup> assemblée ordinaire tenue le 23 avril 2021 est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

## **2. Sujet pour adoption**

### **2.1 Tableau des nominations (Annexe CVE-169-2.1)**

Le vice-recteur à la Vie académique rappelle que le Tableau des nominations est présenté lors de chaque assemblée. Il invite les membres étudiantes, étudiants à transmettre les nominations

qui permettraient de pourvoir certains postes, le cas échéant. Un membre étudiant explique qu'aucune personne n'ayant été désignée par les associations étudiantes facultaires en ce sens, ces nominations doivent être reportées à la prochaine assemblée du Comité de la vie étudiante.

Le directeur du Bureau des affaires étudiantes attire l'attention des membres sur le fait que plusieurs instances, notamment le Comité de financement des projets étudiants et le Comité de reconnaissance des groupes étudiants doivent se réunir dans le courant du mois de novembre, et qu'il sera de ce fait important que les sièges étudiants de ces comités soient pourvus lors de la prochaine assemblée. Les membres prennent acte de cet enjeu.

### **3. Présentations**

#### **3.1 Présentation du mandat du Comité de la vie étudiante par le directeur du Secrétariat des instances**

Le président invite le directeur du Secrétariat des instances à présenter aux membres le mandat du Comité de la vie étudiante. Celui-ci précise le rôle de son service dans l'organisation des rencontres du Comité, puis il explique les particularités de cette instance, notamment ses origines, son mandat et ses procédures, et plus particulièrement les questions du double quorum et de la double majorité. Le directeur du Secrétariat des instances termine en soulignant l'importance de ne jamais hésiter à poser des questions. Il déclare en effet que le bon fonctionnement d'une instance est une œuvre collective, et qu'il est souhaitable que chacune, chacun, au terme des rencontres, soit satisfaite, satisfait.

Un observateur souhaite se voir préciser le rôle des observatrices, observateurs, au Comité de la vie étudiante. Le directeur du Secrétariat des instances indique que ces personnes peuvent être invitées à prendre la parole sur des sujets touchant leur secteur d'activité, afin d'enrichir les échanges par leurs précisions. Ils, elles ne peuvent pas, en revanche, contribuer à l'argumentation, ni à la prise de décision. Le président ajoute que les personnes observatrices ont la possibilité, dans un second temps, de prendre en considération les commentaires formulés en instance pour les intégrer à leur sphère de responsabilité.

#### **3.2 Présentation du mandat du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement par la directrice [invitée : Maude Rousseau, directrice du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement, ainsi qu'Annie Caron et Isabel Fortin, conseillères au BIPH]**

Le président accueille mesdames Maude Rousseau, Annie Caron et Isabel Fortin, respectivement directrice et conseillères en prévention au Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH). Celles-ci en présentent le mandat. Elles expliquent notamment que son travail s'appuie sur deux politiques, la Politique no 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel, et la Politique no 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement, solidement arrimées l'une à l'autre, et qui ont été révisées très récemment. Il s'appuie également sur les travaux de deux comités institutionnels dont les membres sont représentatifs de toute la communauté universitaire. Isabel Fortin présente ensuite les actions mises en œuvre dans le cadre des activités de prévention, puis Annie Caron expose les différents types d'intervention, tant auprès des victimes qu'auprès des personnes qui font l'objet de la plainte. La directrice du BIPH invite enfin chacune, chacun à consulter le site du BIPH, riche d'informations, et annonce que la formation annuelle obligatoire à l'intention de toutes, tous les membres de l'Institution sera lancée prochainement, sous la forme d'une capsule vidéo.

Le président les remercie pour cette présentation. Il souhaiterait savoir comment et quand le lancement de la formation sera effectué. La directrice du BIPH indique que celui-ci aura lieu au début du mois de novembre. Un courriel comportant le lien vers la capsule vidéo sera envoyé à chacune, chacun des membres de la communauté.

Un observateur voudrait se voir préciser où se trouvent les locaux du BIPH. La directrice du Bureau indique qu'ils sont situés au pavillon V, mais qu'en raison des conditions de télétravail qui perdurent, il est important de prendre un rendez-vous.

Un membre étudiant évoque les échanges qui avaient eu cours lors de précédentes assemblées concernant la divulgation à la victime de la sanction exercée à l'endroit de son agresseur. Il souhaiterait savoir quelles sont les avancées sur cet enjeu. La directrice du BIPH explique que le gouvernement étudie un projet de Loi à l'effet de fournir aux victimes les conclusions de l'enquête et les sanctions posées à la suite du traitement d'une plainte fondée. Elle déclare que dès que le cadre législatif sera modifié en ce sens, les politiques et les règlements de l'Université seront ajustés afin de le refléter.

Un membre étudiant voudrait connaître les critères permettant de déclarer qu'une plainte est fondée. La directrice du BIPH indique qu'une plainte est déclarée fondée lorsqu'il a été possible de démontrer, au terme d'une enquête, que les faits se sont produits. Elle ajoute que les politiques de l'Université sont très précises sur ce point et elle invite les membres à les consulter. Le président ajoute que ce processus repose sur la prépondérance de la preuve. Il termine en soulignant que les enquêtes sont réalisées par des consultantes, consultants externes, neutres et indépendants.

Un membre aimerait connaître l'évolution des données, d'année en année. La directrice du BIPH explique que le nombre de demandes est en hausse en regard de l'année dernière. Le nombre de plaintes, en revanche, est stable. Elle souligne que les formations étant de plus en plus fréquentes, le Bureau est mieux connu, ce qui encourage les personnes à s'adresser à lui. Par ailleurs, notamment en raison de mouvement comme *Me too*, la tolérance est beaucoup moins élevée. La directrice du BIPH termine en indiquant qu'elle ne croit pas que le nombre de demandes baissera dans un avenir proche, tant qu'un équilibre n'aura pas été atteint grâce à la prévention et au changement d'attitude en découlant.

Le président remercie les invitées et celles-ci quittent la rencontre.

### **3.3 Présentation du Service du développement organisationnel : pandémie et vie étudiante [invitée : Annie Corriveau, directrice du Service du développement organisationnel]**

Le président accueille Annie Corriveau, directrice du Service de développement organisationnel (SDO), et Victor Chi Cheung, directeur des dossiers universitaires au Registrariat, qui participent à la rencontre pour la présentation de ce dossier, à l'aide d'un document PowerPoint. La directrice du SDO fait état des mesures en vigueur, notamment sur le port du masque et les consignes applicables lors de l'organisation d'événements. Puis le directeur des dossiers universitaires explique en détail la teneur du protocole de gestion des cas, contacts et éclosions, tout en rappelant qu'à ce jour, l'Université n'a pas été confrontée à cette dernière situation.

Le président invite les membres à poser des questions.

Un membre étudiant note que dans certaines circonstances, notamment l'organisation d'événements, la présentation du passeport vaccinal est requise. Il souhaiterait se voir préciser comment organiser cette vérification. Le directeur du Bureau des affaires étudiantes explique qu'il

suffit de télécharger l'application gratuite VaxiCode sur son cellulaire. Il ajoute que les conseillères, conseillers à la vie étudiante accompagnent les associations et les groupes étudiants dans cette démarche qui relève de leur responsabilité.

Un membre étudiant souhaite savoir si, advenant qu'une personne se trouve dans l'obligation de s'isoler, les professeures, professeurs sont guidés pour l'accompagner durant cette période, afin de lui permettre de bénéficier pleinement de leurs enseignements. Le vice-recteur à la Vie académique confirme que les enseignantes, enseignants ont reçu des informations en ce sens. Il souligne que la mise en place d'un système d'enseignement comodal au pied levé est un défi qui rend préférables des solutions alternatives telles que l'enregistrement du cours, ou le dépôt de la matière enseignée sur Moodle.

Un membre étudiant revient sur le transfert, il y a quelques mois, des dossiers du Service d'accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap (SASESH) au Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante (BIRÉ), lequel avait suscité un certain nombre de problématiques. Il désirerait savoir si une campagne d'information a été prévue à l'intention de celles et ceux qui ont besoin de connaître ces ressources et la manière de les utiliser. Le vice-recteur à la Vie académique indique que les problématiques survenues au mois de janvier dernier résultaient de la hausse du nombre de demandes plutôt que de la transition des dossiers du SASESH au BIRÉ, les équipes en place étant demeurées les mêmes. La directrice des Services de soutien et de développement académiques ajoute que l'offre de services n'a pas été modifiée, et que l'identification du Bureau ne semble pas poser de difficulté. Le directeur du Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante confirme que le nombre de demandes demeure élevé.

Un membre étudiant déclare qu'il serait pertinent de s'assurer que les ressources soient suffisantes pour traiter les demandes au BIRÉ, afin d'en limiter les impacts sur le parcours académique des étudiantes, étudiants. Il estime préoccupant de constater que les difficultés observées au mois de janvier dernier ne soient toujours pas résorbées. Le vice-recteur à la Vie académique invite le membre étudiant à lui faire part de tous les cas problématiques concrets dont il aura connaissance. Il ajoute que le directeur des dossiers universitaires au Registrariat peut être contacté pour les questions liées à la COVID 19, de même que la protectrice universitaire, advenant que des difficultés surviennent dans l'accompagnement des étudiantes, étudiants par les personnes enseignantes.

Un membre institutionnel constate que les limites relatives au nombre de personnes qui peuvent être accueillies dans une salle sont levées excepté dans le cadre des activités sociales et événementielles. Il souhaiterait savoir s'il existe une liste de consignes applicables à leur endroit. La directrice du Service de développement organisationnel (SDO) indique que tel n'est pas le cas, celles-ci se déduisant des autres modalités.

Le président remercie les personnes invitées pour leur présentation et celles-ci quittent la salle.

#### **4. Points d'information**

##### **4.1 Informations du président**

Aucun point n'est soulevé.

##### **4.2 Informations générales**

###### **4.2.1 État des lieux de la pandémie en lien avec les Services à la vie étudiante**

Le directeur des Services à la vie étudiante déclare que l'accueil des étudiantes, étudiants en présentiel s'est bien déroulé, et que le mode hybride a été maintenu afin de permettre à chacune, chacun d'évoluer dans une situation où elle, il se sente à l'aise. Il déclare par ailleurs que des cliniques vaccinales ont été mises en place à plusieurs reprises sur le campus et ont remporté un franc succès. Également, des visites guidées ont été organisées sur le campus, autant de signes encourageants qui démontrent que la vie reprend son cours, dans la bonne direction.

#### **4.2.2 Santé mentale (plan d'action et Vigie campus)**

Le directeur des Services à la vie étudiante annonce que la ministre de l'Enseignement supérieur a annoncé la mise en œuvre d'un plan d'action pour la réussite et la santé mentale de 510 M\$. Il explique que le plan d'action des Services à la vie étudiante était aligné sur ce dernier et témoignait des mêmes préoccupations. Par ailleurs, dans le cadre de l'initiative Vigie Campus, des étudiantes, étudiants ont été formés pour détecter et référer les personnes qui auraient besoin d'aide. De plus, le directeur des Services à la vie étudiante souligne que le nombre de consultations pour un suivi psychologique est passé de trois à cinq, et que des services de psychothérapie ont été mis en place. Enfin, l'institution d'une vigie à l'intention des personnes employées est à l'étude.

#### **4.2.3 Locaux d'allaitement**

Le directeur du Bureau des affaires étudiantes indique que les démarches nécessaires ont été effectuées et qu'une salle d'allaitement est désormais fonctionnelle depuis le mois de septembre au campus des sciences. L'annonce officielle sera effectuée prochainement, dès que l'aménagement final de la salle sera complété. Des démarches sont en cours, en collaboration avec le Service des immeubles, afin de créer un espace semblable sur le campus central.

#### **4.3 Registre des suivis (Annexe CVE-169-4.3)**

Le directeur du Bureau des affaires étudiantes note que, concernant le premier suivi visant à régler la problématique informatique avec les listes de membres et les listes d'envoi, les démarches se poursuivent auprès des Services informatiques, mais se heurtent à des enjeux de priorisation des demandes. Le vice-recteur à la Vie académique se déclare bien conscient des enjeux suscités par cette problématique. Il indique qu'il interviendra auprès du vice-recteur aux Systèmes d'information concernant la priorisation de ce dossier.

Le directeur du Service des relations internationales et diplomatiques (SRID) aborde le deuxième suivi à l'effet de modifier les termes « étudiantes étrangères, étudiants étrangers » afin de désigner les personnes provenant de l'extérieur du Québec étudiant à l'UQAM par les termes d'« étudiantes internationales, étudiants internationaux ». Il explique que la terminologie a pu être changée partout. Les seuls cas restants apparaissent lors de l'utilisation de liens qui renvoient à des organismes qui n'utilisent pas cette terminologie.

Un membre étudiant salue le travail effectué. Il s'interroge quant à savoir si cette dénomination sera intégrée également dans tous les documents officiels. Le directeur du SRID indique qu'une rencontre est prévue prochainement pour faire l'état des lieux des endroits où la nouvelle terminologie doit encore être intégrée. Tout devrait être conforme au mois de décembre. Le directeur du Secrétariat des instances précise que pour ce qui relève des règlements et des politiques de l'Université, toute modification doit être entérinée par le Conseil d'administration, l'uniformisation pourrait donc prendre un peu plus de temps dans ce type de document.

Le membre étudiant suggère que le suivi demeure inscrit au registre jusqu'à ce qu'il soit entièrement traité. Le président accède à sa demande, mais déclare qu'il ne sera pas nécessaire de revenir sur ce sujet lors des rencontres du Comité de la vie étudiante tant que la mise à jour du cadre normatif n'aura pas été achevée.

Concernant le troisième suivi, le directeur des Services à la vie étudiante (SVE) déclare que le comité de travail pour l'élaboration d'une politique familiale s'est déjà réuni à trois ou quatre reprises et que les travaux se poursuivent. Il évoque ensuite le dernier suivi à l'effet de dresser un portrait de l'historique de la cotisation étudiante dédiée au Centre sportif et d'expliquer pourquoi elle est séparée de celle des SVE. Il explique que l'Université offrait avant 1989 des activités de type loisirs et détente, dans un endroit éloigné du campus. Les installations auraient été vétustes et de petite taille. Les activités étaient financées directement par les personnes les fréquentant. À partir de 1989, l'Université ne possédait plus d'installations sportives. Elle a alors loué des locaux situés à l'École de technologie supérieure. Aux termes de discussions avec le gouvernement du Québec en 1991, l'Université a obtenu des espaces visant l'établissement d'un centre sportif. Le Gouvernement, après être revenu sur sa décision, finit par octroyer à l'Université le terrain où se trouve actuellement le Centre sportif (CS) en 1992. Des discussions internes ont alors été entamées concernant le financement de cette nouvelle infrastructure, cependant, les délais de construction ont été prolongés. Finalement, en prévision de l'ouverture du Centre sportif lors de l'année académique 1996-1997, le Comité de la vie étudiante (CVE) a recommandé au Conseil d'administration l'instauration d'une cotisation étudiante distincte de celle dédiée aux SVE pour financer les activités du CS, laquelle sera perçue à partir du trimestre d'hiver 1997. À l'instar de la cotisation étudiante dédiée aux SVE, les étudiantes, étudiants paient en fonction du nombre de crédits auxquels ils sont inscrits. Puis, en 2008, face à l'augmentation des frais et afin d'élargir l'offre de services, le Comité des usagers du Centre sportif a déposé une proposition à l'effet de modifier la cotisation pour qu'un montant fixe de 40 \$ soit imposé à l'ensemble des étudiantes, étudiants, sans égard à leur régime d'études. Par le fait même, toute la population étudiante devenait automatiquement membre du CS, sans frais supplémentaires. La proposition a été entérinée au mois de juin de la même année par le Comité exécutif, pour une entrée en vigueur au trimestre d'automne. Elle n'a pas été modifiée depuis.

Le président remercie le directeur des Services à la vie étudiante pour ce suivi. Celui-ci ayant été traité, il ne réapparaîtra pas dans la prochaine édition du registre.

## **5. Divers**

Aucun point n'est soulevé.

### **Motion de remerciements à l'endroit de madame Juliette Perri**

#### **RÉSOLUTION 2021-CVE-859**

ATTENDU que madame Juliette Perri, agente de recherche et de planification aux Services à la vie étudiante, siège à titre de membre du Comité de la vie étudiante depuis le 30 novembre 2012;

ATTENDU la fin de son mandat;

ATTENDU sa participation, au fil des années, à plusieurs comités relevant du Comité de la vie étudiante;

ATTENDU son engagement soutenu, tout au long de son mandat, envers l'Université et ses étudiantes, étudiants;

ATTENDU sa contribution appréciée aux travaux du Comité de la vie étudiante;

IL EST PROPOSÉ que le Comité de la vie étudiante :

REMERCIE chaleureusement madame Juliette Perri pour sa généreuse implication dans le développement de l'Université;

Lui ADRESSE ses meilleurs vœux de succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Dépôt de documents**

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 HEURES 10 MINUTES.

ONT SIGNÉ :

\_\_\_\_\_  
Le président

\_\_\_\_\_  
Le secrétaire

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU XXXX 2021.

## COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

### Ordre du jour

#### Cent soixante-neuvième assemblée ordinaire, le 22 octobre 2021, 9 h 30

#### 1. Points statutaires

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 23 avril 2021

#### 2. Sujet pour adoption

- 2.1 Tableau des nominations

#### 3. Présentations

- 3.1 Présentation du mandat du Comité de la vie étudiante par le directeur du Secrétariat des instances
- 3.2 Présentation du mandat du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement par la directrice [invitée : Maude Rousseau, directrice du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement, ainsi qu'Annie Caron et Isabel Fortin, conseillères au BIPH]
- 3.3 Présentation Pandémie et vie étudiante [invitée : Annie Corriveau, directrice du Service du développement organisationnel et Victor Chi Cheung, directeur des dossiers universitaires au Registrariat]

#### 4. Points d'information

- 4.1 Informations du président
- 4.2 Informations générales
  - 4.2.1 État des lieux de la pandémie en rapport avec les Services à la vie étudiante
  - 4.2.2 Santé mentale (plan d'action et Vigie campus)
  - 4.2.3 Locaux d'allaitement
- 4.3 Registre des suivis

#### 5. Divers

#### 6. Dépôt de document

**Prochaine rencontre : 19 novembre 2021**